

Séance du comité administratif du 7 avril 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 7 avril 2026, à 11 h, à la salle du conseil du centre administratif de la MRC situé au 1275, avenue Saint-Édouard, à Plessisville.

Sont présents :

- M. Gervais Pellerin, préfet, maire d'Inverness
- M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de Notre-Dame-de-Lourdes
- M. Marc Morin, maire de Plessisville
- M. Raphaël Guérard, maire de Princeville
- M. Donald Lamontagne, maire de Saint-Pierre-Baptiste.

Sont également présents :

- M. Raphaël Teyssier, directeur général
- M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
- M^{me} Martine Chaput, technicienne au greffe et adjointe à la direction générale.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 3 mars 2026 – Procès-verbal – Approbation
5. Finances – Liste des prévisions et des ratifications de dépenses – Approbation
6. Administration et développement du territoire
 - 6.1 Site Internet de la MRC – Soutien technique et entretien – Offre de service – Approbation
 - 6.2 Signature régionale Marché des saveurs de L'Érable – Demande d'aide financière – Autorisation
 - 6.3 Mandat d'audit interne – Honoraires professionnels
7. Ressources humaines
 - 7.1 Mouvement de personnel – Rapport du directeur général – Approbation
8. Aménagement du territoire
 - 8.1 Cours d'eau Pinet – Diagnostic hydrogéomorphologique – Offre de service – Autorisation
 - 8.2 Cours d'eau Pinet – Entente sectorielle de développement en environnement et changements climatiques – 2^e appel à projets – Autorisation
9. Correspondance – Documents déposés
 - 9.1 Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Correspondance du 20 mars 2026
 - 9.2 Jayson Dubois – Demande de commandite
 - 9.3 Festival de l'Érable de Plessisville – Invitation
 - 9.4 Nouvelle obligation de qualification en arboriculture – Demande d'appui de la MRC Brome-Missisquoi
10. Divers
11. Période de questions
12. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le préfet, M. Gervais Pellerin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

CA-2026-04-046 Sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ordre du jour – Adoption

CA-2026-04-047 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en retirant cependant le point suivant :

6.3 Mandat d'audit interne – Honoraires professionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Séance ordinaire du 3 mars 2026 – Procès-verbal – Approbation

CA-2026-04-048 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 3 mars 2026;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2026 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Finances – Liste des prévisions et des ratifications de dépenses – Approbation

CA-2026-04-049 ATTENDU la liste des prévisions et des ratifications de dépenses soumise aux membres du comité administratif;

ATTENDU les prévisions de dépenses d'une somme de 18 258,51 \$;

ATTENDU les ratifications de dépenses d'une somme de 54 876,93 \$;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier certifie qu'il dispose des crédits suffisants pour payer ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

D'APPROUVER la liste des prévisions et des ratifications de dépenses soumise au comité administratif le 7 avril 2026 totalisant 73 135,44 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Administration et développement du territoire

6.1 Site Internet de la MRC – Soutien technique et entretien – Offre de service – Approbation

CA-2026-04-050 ATTENDU QUE la MRC travaille à la refonte de son site Internet;

ATTENDU QU'il est nécessaire de poursuivre l'entretien du site actuel jusqu'au dévoilement du nouveau site, prévu dans les prochains mois;

ATTENDU l'offre de service soumise par la firme Intelegia datée du 17 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

D'APPROUVER l'offre de service de la firme Intelegia soumise pour la période du 1^{er} avril au 31 août 2026 pour le soutien technique et l'entretien du site Internet de la MRC selon les modalités suivantes :

- Mise à jour de la plateforme Drupal et résolution de problèmes techniques :
Taux horaire de 40 \$, plus taxes – Banque estimée à 4 à 10 heures par mois;
- Gestion mensuelle :
Taux horaire de 130 \$, plus taxes – Banque estimée à 1 à 2 heures par mois;
- Services-conseils supplémentaires, si besoin :
Taux horaire de 130 \$, plus taxes;
- Frais de déplacement, si besoin;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année 2026 – Communication;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Signature régionale *Marché des saveurs de L'Érable* – Demande d'aide financière – Autorisation

CA-2026-04-051

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable souhaite soutenir le développement économique, agroalimentaire et touristique de son territoire;

ATTENDU QUE le projet de signature régionale *Marché des saveurs de L'Érable* vise à mettre en valeur les producteurs agricoles, transformateurs agroalimentaires et artisans locaux par la création d'une identité commune favorisant l'achat local et les circuits courts;

ATTENDU QUE cette initiative permettra de renforcer la visibilité des marchés publics, d'accroître l'accessibilité aux produits frais de proximité et de créer des espaces de rencontres dynamiques pour la population;

ATTENDU QUE le projet repose sur une collaboration intermunicipale favorisant une identité régionale forte, une cohérence promotionnelle et une mise en marché concertée, tout en respectant l'autonomie organisationnelle de chaque marché local;

ATTENDU QUE les municipalités d'Inverness, Lyster, Notre-Dame-de-Lourdes, Plessisville, Princeville et Saint-Ferdinand ont démontré leur intérêt pour ce projet;

ATTENDU QUE le projet contribuera au dynamisme économique régional, à la vitalité des municipalités participantes et à la structuration du secteur bioalimentaire de la MRC;

ATTENDU QUE la nouvelle identité commune *Marché des saveurs de L'Érable* s'inscrit pleinement dans les orientations et objectifs du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en contribuant à plusieurs axes stratégiques;

ATTENDU QUE la MRC souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du fonds pour les MRC de l'Entente sectorielle de développement (ESD) bioalimentaire du Centre-du-Québec, afin de soutenir la mise en œuvre de cette initiative;

ATTENDU les prévisions financières soumises d'une somme de 51 103,70 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

D'APPUYER le projet de la nouvelle identité commune *Marché des saveurs de L'Érable*;

D'AUTORISER la MRC de L'Érable à déposer une demande d'aide financière de 45 937,70 \$ dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire du Centre-du-Québec pour le projet *Marché des saveurs de L'Érable*;

D'AUTORISER le directeur du service de développement du territoire de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document requis pour donner application à la présente résolution, notamment la convention d'aide financière à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Mandat d'audit interne – Honoraires professionnels

Ce point a été retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.

7. Ressources humaines

7.1 Mouvement de personnel – Rapport du directeur général – Approbation

CA-2026-04-052 ATTENDU le rapport présenté par le directeur général exposant les décisions qu'il a prises concernant la gestion des ressources humaines au sein de la MRC et du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu :

D'APPROUVER le rapport du directeur général de la MRC soumis aux membres du comité administratif en date du 7 avril 2026 et de ratifier les décisions prises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Aménagement du territoire

8.1 Cours d'eau Pinet – Diagnostic hydrogéomorphologique – Offre de service – Autorisation

CA-2026-04-053 ATTENDU la résolution numéro 2026-03-075 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 18 mars 2025 demandant à la MRC de L'Érable d'entamer des démarches visant la réalisation des travaux sur le cours d'eau Pinet dès que possible et que ce dossier soit traité de façon prioritaire;

ATTENDU QU'après analyse de la situation par le service de l'aménagement du territoire, une offre de service a été demandée à la firme Rivières HGM pour la réalisation d'un diagnostic hydrogéomorphologique sur ledit cours d'eau, dans le but de mieux préciser le type de travaux à effectuer et la technologie à utiliser en ciblant les secteurs présentant une priorité d'intervention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service datée de mars 2026 soumise par la firme Rivières HGM d'une somme de 8 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un diagnostic hydrogéomorphologique sur le cours d'eau Pinet;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Aménagement;

D'AUTORISER le directeur du service de l'aménagement du territoire de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Cours d'eau Pinet – Entente sectorielle de développement en environnement et changements climatiques – 2^e appel à projets – Autorisation

CA-2026-04-054

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 21 janvier 2026, a adopté la résolution numéro 2026-01-021 dans le but de déposer une demande d'aide financière, conjointement avec la MRC d'Arthabaska, dans le cadre de l'appel à projets de l'Entente sectorielle de développement (ESD) en environnement et changements climatiques;

ATTENDU QUE dans cette demande conjointe, la partie de la MRC de L'Érable concernait des travaux à effectuer sur le cours d'eau Pinet, à Saint-Ferdinand;

ATTENDU QUE le projet conjoint, tel que déposé, n'a pas été retenu;

ATTENDU QU'un 2^e appel à projets est ouvert du 16 mars au 17 avril dans le cadre de l'ESD - Environnement et changements climatiques permettant à la MRC de présenter à nouveau le projet, mais individuellement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC à déposer une demande de financement dans le cadre du 2^e appel à projets de l'ESD – Environnement et changements climatiques pour des travaux à effectuer sur le cours d'eau Pinet, à Saint-Ferdinand;

D'AUTORISER le directeur du service de l'aménagement du territoire de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Correspondance – Documents déposés

9.1 Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Correspondance du 20 mars 2026

La correspondance du ministère des Transports et de la Mobilité durable datée du 20 mars 2026 est déposée aux membres du comité administratif pour information.

9.2 Jayson Dubois – Demande de commandite

Référence est faite à la demande de commandite de M. Jayson Dubois reçue le 23 mars 2026. Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

9.3 Festival de l'Érable de Plessisville – Invitation

CA-2026-04-055

ATTENDU l'invitation que la MRC a reçue pour le 5 à 7 des entreprises, qui se tiendra dans le cadre du Festival de l'Érable de Plessisville le vendredi 1^{er} mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu :

D'AUTORISER l'achat d'une table de huit personnes pour le 5 à 7 des entreprises du Festival de l'Érable de Plessisville pour une somme de 560 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Législation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Nouvelle obligation de qualification en arboriculture – Demande d'appui de la MRC Brome-Missisquoi

En référence à la résolution numéro 125-0326 reçue de la MRC Brome-Missisquoi, il est convenu de ne pas appuyer cette résolution.

10. Divers

Aucun point n'est ajouté.

11. Période de questions

Une période de questions est prévue, conformément aux dispositions de l'article 150 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1).

12. Levée de la séance

CA-2026-04-056

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gervais Pellerin, préfet

Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier